

60

# Commission permanente

## Séance du 26 septembre 2022



Rapporteur : M. MARTIN

21 - Enseignement 2nd degré

### Travaux pour la restructuration partielle du collège La Roche aux Fées à Retiers - Avenant marché travaux lot 5

Le lundi 26 septembre 2022 à 14h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs:** M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 28 mai 2018, 22 février 2021, 6 décembre 2021, 28 mars 2022, 20 juin 2022 et 11 juillet 2022 ;

## Expose :

Lors de sa réunion du 6 septembre 2022, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n°3 relatif au lot n°5 « Menuiseries intérieures bois » notifié le 25 février 2021 auprès de la société MENUISERIE PELÉ (marché n°2021-0071), dans le cadre des travaux de restructuration partielle du collège La Roche aux Fées à Retiers.

Un premier avenant a déjà été passé et portait sur des travaux de rabotage des portes.

Un deuxième avenant a déjà été passé et portait sur des travaux de menuiserie.

L'avenant n°3 porte sur les prestations complémentaires suivantes qui se sont avérées nécessaires :

- 5 blocs portes ont été ajoutés suite à des modifications d'aménagement (ajout de portes suite aux modification zones surveillant, infirmerie, local CPE, local ménage et local sous-répartiteur bâtiment A )
- Les aléas du chantier ont nécessité la mise en œuvre de diverses finitions (champ plats, cornières, cimaises et coffres...) non prévues à l'origine pour améliorer l'aspect fini des locaux.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires a été chiffré à 4 167,84 € HT soit 5 001,41 € TTC.

Cet avenant n°3 porte donc le montant du marché de 85 520,81 € HT à 89 688,65 € HT soit 107 626,38 € TTC.

S'agissant d'une augmentation de plus de 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

## Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 au marché 2021-0071 relatif au lot 5, à passer avec la société MENUISERIE PELÉ pour un montant de 4 167,84 € HT soit 5 001,41 € TTC.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 29 septembre 2022

ID : CP20220699